



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/GOUVERNEUR/CRPMP-NO/2026 DU
30 MAI 2026 **POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU**
CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CIOP) DE GAROUA, REGION
DU NORD, EN PROCEDURE D'URGENCE (PHASES 1 ET 2).

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2026 et suivant, le Gouverneur de la Région du Nord, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) de Garoua, Région du Nord, en procédure d'urgence (phases 1 et 2).

2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations attendues concernent le contrôle et le suivi des travaux de construction du Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) de Garoua.

Les missions essentielles du BET lors de cette phase sont les suivantes :

- Étape 1 – Examen de la conformité du projet et visa des études d'exécution faites par les entreprises (EXE) ;
- Étape 2 – Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ordonnancement, pilotage et coordination des chantiers (OPC) ;
- Étape 3 – Assistance lors des opérations de réception (AOR).

3- DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution des travaux est réparti ainsi qu'il suit :

Désignation	phase I	phase II	TOTAL
Délai d'exécution	05 mois	06 mois	11 mois

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.
Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

Intitulé du projet	Montant prévisionnel (FCFA) phase I	Montant prévisionnel (FCFA) phase II	Montant prévisionnel Total (FCFA) : Phases I et II
Maitrise d'œuvre des travaux de construction du Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) de Garoua (phases 1 et 2)	10 000 000	10 000 000	20 000 000

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP-MINEFOP, Exercices 2026 et suivant.
Imputation : 60 35 361 3 44150001 0980361313

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord (porte 112 tél : 222 27 19 49) dès publication du présent Avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage dans les Services du Gouverneur, sur présentation d'une quittance de versement de la Trésorerie public d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de 70 000 (soixante-dix mille) F CFA.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus dans Services du Gouverneur de la Région du Nord (porte 112 tél : 222 27 19 49).

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.amp.cm).

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique officiel. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis, au plus tard le 23 JUIN 2026 à 10 heures précises, heure locale. Par ailleurs, le soumissionnaire devra déposer l'original de chaque offre sous pli fermé auprès du SIGAM.

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/GOUVERNEUR/CRPMP-NO/2026 DU 30 MAI 2026 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CIOP) DE GAROUA, REGION DU NORD, EN PROCEDURE D'URGENCE (PHASES 1 ET 2).
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 23 JUIN 2026 à 10 heures précises. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront dépouillées le 23 JUIN 2026 à 11 heures par la Commission Régionale de passation des Marchés Publics du Nord siégeant, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, dans la Salle de Conférences des Services du Gouverneur de la Région du Nord.

CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

1. de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
2. de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
3. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. du non-respect de 70 points (critères essentiels) sur 100 ;
5. de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
6. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière (les BPU, le DQE et SDPU);
7. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
8. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
9. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
10. Non-respect du format de fichiers des offres (en cas de soumission en ligne).
11. Absence du certificat de catégorisation ou le récépissé de dépôt pour les entreprises de la Maîtrise d'œuvre ;
12. Le reçu de la CDEC.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

N°	Critères de qualification	Observations
I	Présentation générale de l'Offre	10 OUI/NON
III	Conditions d'acceptation du contrat	20 OUI/NON
IV	Méthodologie d'exécution	70 OUI/NON

Seule l'offre financière, dont celle technique ayant obtenu une note supérieure ou égale à **70 points sur 100** sera analysée

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours représentant 2% du coût prévisionnel, soit pour chaque lot :

N° du lot	Intitulé du projet	Caution (FCFA)
1	Maitrise d'œuvre des travaux de construction du Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle de Garoua	400 000

Elles devraient être établies selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

14- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

L'Autorité Contractante attribuera la lettre commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux disante par combinaison des critères techniques financiers et ou esthétiques.

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût (mieux disant) conformément aux prescriptions du présent DCE.

La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée de notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

15-

$$N = \frac{70 \times \text{Note technique (Nt)} + 30 \times \text{Note financière (Nf)}}{100}$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante:

Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule : $Nf = \frac{100 \times Fm}{F}$

F

Fm = le montant de la proposition la moins disante.

F = le montant de la proposition considérée

16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus dans Services du Gouverneur de la Région du Nord (porte 112 tél : 222 27 19 49).

17. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Garoua, le 30 MAI 2026
Le Gouverneur de la Région du Nord
(Autorité Contractante)



ABATE EDI'I Jean
Administrateur Civil Principal Hors Classe

Ampliations :

- DR MINMAP/NORD;
- DR MINEPAT/NORD
- DR MINEFOP-NORD
- ARMP/N (pour publication et archivage). ✓
- Président CRPMP/N;
- Chrono/archive;
- Affichage.